

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 1^{er} février 2021 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 19h au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier et Christiane Laporte, adjointe administrative, étaient aussi présents.

21.02.019 ACCEPTATION DE TENIR LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que plusieurs décrets ont prolonger cet état d'urgence et que le dernier décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE la région du Saguenay-Lac-St-Jean a basculé en zone rouge le 2 novembre 2020 et que les consignes liées à la zone rouge obligent que la tenue des séances du conseil municipal soit à huis clos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

21.02.020 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

21.02.021 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 janvier 2021;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 11 janvier 2021.

21.02.022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 janvier 2021 après correction du titre de la résolution 21.01.018 pour « Décès de M. Adrien Ouellet ».

21.02.023 COMPTES

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 01, janvier 2021, au montant total de 183 073.02 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 16 162.19 \$, une liste des salaires payés au montant de 16 820.02 \$, une liste des comptes à payer au montant de 150 090.81 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 1 587.86 \$.

****** *CORRESPONDANCE*

Aucune correspondance n'est présentée au conseil.

****** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

21.02.024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 254 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas conforme au règlement de zonage en vigueur car la marge côté sud sera de 12 mètres alors que le règlement exige un minimum de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la partie du garage à construire ne nuira à personne car elle ne fera que combler une partie concave du bâtiment;

Il est proposé par madame Charline Devin
et résolu unanimement :

D'approuver la recommandation du CCU sur la dérogation mineure numéro DM-21-01 et d'autoriser une dérogation au règlement de zonage, soit d'autoriser l'agrandissement du garage de 6,16 mètres du côté sud. Le bâtiment sera alors à 12 mètres de la route 169, alors que le règlement exige 15 mètres.

21.02.025 REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 246 946 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'il n'y a plus de rapport produit par un vérificateur externe sur la reddition de comptes, et que celle-ci sera faite directement dans le rapport financier 2020 qui sera transmis au ministère.

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, c'est-à-dire par une reddition de comptes à même le rapport financier 2020 à être transmis au MAMH.

21.02.026 LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES – VENTE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le montant des taxes échues dû à la municipalité en date du 1^{er} février 2021 est de 62 618.32 \$ incluant les intérêts;

CONSIDÉRANT QUE 21 dossiers pour un total de 7 301.97 \$ sont à la limite des délais permis par la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

De faire parvenir un avis de vente pour taxes aux propriétaires en défaut de payer leurs taxes et ayant atteint la limite d'arréage de 2 ans et d'y inclure des frais d'avis de 25\$.

De recourir au service de la MRC Maria-Chapdelaine pour la perception des taxes auprès des propriétaires qui n'auront pas donné suite à l'avis.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h15, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier